



Reclassement d'une personne inapte à son poste de travail

Par **brigeoute**, le 11/05/2010 à 16:46

Bonjour,
j'occupe un poste au traitement des recettes depuis 36 ans au sein d'une grande surface, je suis titulaire du poste. Je suis secondée par une personne depuis plusieurs années. À l'heure d'aujourd'hui on veut me retirer cette collègue pour reclasser une personne reconnue inapte à son ancien poste de travail. J'ai dû former cette personne inapte, malgré mon refus, mais il s'avère que cette personne n'a pas les facultés de remplir cette tâche.
Donc avons-nous un moyen ou un recours quelconque pour pouvoir remettre les choses dans l'ordre?
Si vous avez une réponse cela me serait sans doute très utile. Merci d'avance
Brigeoute

Par **julius**, le 14/05/2010 à 19:47

Bonjour,

Vous pouvez faire simplement remonter par voie hiérarchique votre constat, mais ce sera à votre employeur ou chef de secteur de prendre la décision.
Pour rappel, c'est à l'employeur qui incombe la formation de la personne inapte sur un nouveau secteur, et c'est à lui de démontrer qu'il a mis tout en œuvre pour essayer l'intégration.

Mais en cas de modification , cela ne veut pas dire que le poste reviendra à l'initial.